



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5915^e séance

Mercredi 18 juin 2008, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le luong Minh

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (31 mai au 10 juin 2008)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-38935 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (31 mai au 10 juin 2008)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés des quatre ambassadeurs qui ont dirigé la mission du Conseil de sécurité en Afrique : S. E. M. Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, et S. E. Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni, qui ont dirigé ensemble la mission à Djibouti en relation avec la situation en Somalie et au Soudan; S. E. M. Jean-Maurice Ripert, Représentant permanent de la France, qui a dirigé la mission au Tchad et en République démocratique du Congo; et S. E. M. Michel Kafando, Représentant permanent du Burkina Faso, qui a dirigé la mission en Côte d'Ivoire.

Je salue le retour des membres du Conseil et du Secrétariat qui ont pris part à la mission du Conseil en Afrique.

Je vais d'abord donner la parole à l'Ambassadeur Kumalo, puis à l'Ambassadeur Sawers en leur qualité de codirigeants de la mission relative à la Somalie.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de rendre compte de la partie de la visite effectuée par le Conseil de sécurité pour examiner les questions relatives à la Somalie et au Soudan. Comme vous l'avez déjà dit, Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de codiriger cette partie de la mission avec mon collègue, le Représentant permanent du Royaume-Uni.

La conclusion à laquelle je suis arrivé après ma visite en Somalie – et je commencerai par cela – c'est que le peuple somalien s'est retrouvé devant une occasion qui ne se présente pas souvent, à savoir qu'il a pu exposer sa position devant les membres du Conseil de sécurité, qui examinent continuellement la question de la Somalie.

Nous avons rencontré les parties somaliennes à Djibouti car c'est là que la délégation du Gouvernement fédéral de transition se réunissait avec les groupes de l'opposition, dont un groupe appelé « Alliance pour la relibération de la Somalie », en vue de parvenir à un accord qui sortirait le pays de la situation difficile dans laquelle il se trouve depuis 18 ans.

Au début de notre réunion à Djibouti, nous avons été honorés par la présence du Premier Ministre de Djibouti, qui est venu, au nom du Gouvernement et du peuple djiboutiens, souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité pour ces réunions. S'agissant de nos réunions sur la Somalie, nous avons d'abord rencontré le Président du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie qui nous a bien signifié sa volonté de trouver une issue aux problèmes de son pays. Le Président de la Somalie a indiqué clairement que son gouvernement était disposé à engager un dialogue et à parvenir à un accord avec toutes les parties en Somalie.

Après cela, nous avons rencontré une délégation de l'Union africaine, qui représentait également la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dirigée par le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Lamamra. Cette délégation a dit également qu'elle était déterminée à aider le peuple somalien à s'extirper de la situation dans laquelle il se trouve.

Il est apparu très clairement, à l'issue de notre réunion avec les représentants des parties de l'opposition et autres, que le problème principal en Somalie était le rétablissement de la sécurité dans le pays et un processus politique susceptible de faire progresser la situation. Mais ces représentants ont dit que c'était la présence des troupes éthiopiennes qui était au cœur des difficultés éprouvées par les parties. Bien entendu, ce qui a été indiqué très clairement par le Président du Gouvernement fédéral de transition, qui avait invité les troupes éthiopiennes, c'est que les soldats éthiopiens jouent un rôle important dans le maintien de la sécurité en Somalie.

Toutefois, tant le Gouvernement que les partis d'opposition prévoient le départ de ces troupes, une fois que les conditions de sécurité en Somalie se seront améliorées. Le débat cherchait à déterminer si les troupes devaient partir avant que les conditions de sécurité ne se stabilisent ou après la conclusion d'un accord politique et une fois la sécurité rétablie. Le Gouvernement soutenait avec force que, premièrement,

les parties devaient parvenir à un accord politique afin qu'il n'y ait pas de période de vide. Le parti d'opposition et les représentants de la société civile que nous avons rencontrés soutenaient le contraire.

Cependant, nous avons enfin appris une bonne nouvelle, à savoir que, après notre départ, les deux parties étaient parvenues à un accord. Elles ont compris qu'elles devaient d'abord créer en Somalie un climat de sécurité suffisamment sûr pour permettre à toutes les autres troupes étrangères de quitter le pays. Ce qui nous a frappés, c'est la volonté de tous nos interlocuteurs – que ce soit l'Alliance pour la relibération de la Somalie, la société civile ou même l'équipe de pays des Nations Unies – de ne pas perdre espoir que la Somalie se trouvait dans une situation différente de toute autre situation où elle s'était déjà trouvée, et ce, parce que la majorité des parties semblaient résolues à trouver une solution politique à la situation dans laquelle elles se trouvaient.

Nous avons rencontré l'équipe de pays qui nous a donné un aperçu des autres questions très urgentes en Somalie. Par exemple, l'équipe de pays nous a dit que l'effondrement du shilling somalien avait eu des conséquences très néfastes sur l'économie. Elle nous a expliqué par ailleurs que les effets des trois années de sécheresse ainsi que la crise alimentaire mondiale n'avaient pas non plus aidé le peuple somalien et que cela avait accru la pression sur la situation humanitaire. De plus, bien entendu, l'absence de sécurité, y compris pour les travailleurs humanitaires en Somalie, constituait un problème urgent auquel la population est également confrontée.

Cependant, dans l'ensemble, la population a compris que pour trouver une issue en Somalie, il fallait avant tout mettre en place un processus politique qui puisse faire intervenir autant de groupes et de parties que possible, de façon à ce que la situation sécuritaire puisse s'améliorer. Chacun a compris qu'une fois que la situation sécuritaire se sera améliorée, les conditions de vie et de subsistance en feront autant.

Nous avons quitté Djibouti avec bon espoir de voir les délégations du Gouvernement et de la société civile et des partis d'opposition qui étaient présents réussir à sortir de ce dilemme. De fait, après notre départ de Djibouti, il a été annoncé qu'un accord avait été conclu. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un accord rassemblant l'ensemble des partis et des groupes

présents en Somalie, et par conséquent, ceux qui ne sont pas parties à cet accord l'ont critiqué. Toutefois, il est un fait indéniable, c'est que pour la première fois, il semble y avoir une masse critique de groupes et de partis somaliens à vouloir que la situation actuelle débouche sur la paix.

Nous suivons donc la situation en Somalie et nous attendons avec intérêt de recevoir de nouvelles informations de M. Ould Abdallah, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a été notre hôte lors de ces réunions, afin de nous assurer que cette nouvelle donne va se prolonger.

Le Conseil de sécurité a réitéré son intention énoncée dans la résolution et selon laquelle, si une amélioration de la situation sécuritaire intervient en Somalie et si les parties s'entendent autour d'un accord politique, une fois que la situation sur le terrain donnera des signes d'amélioration, le Conseil pourrait envisager de déployer une mission qui prendrait le relais de l'AMISOM.

Je crois qu'il s'agit d'un objectif très encourageant, auquel la population somalienne s'accroche et les réunions qui ont eu lieu ont clairement montré cette détermination.

Enfin, aucune de ces réunions n'aurait pu avoir lieu sans l'aide anonyme de toutes les personnes qui nous épaulent dans tout ce que nous faisons : le Secrétariat, les responsables de la sécurité, les équipes de pays et le personnel présent sur le terrain, sans lesquels ces visites ne seraient pas possibles. Je voudrais donc, pour terminer, leur rendre hommage, car nous ne pourrions pas nous acquitter de notre tâche sans leur concours.

Je suis sûr que le Représentant permanent de la France, lorsqu'il présentera son rapport, mentionnera les autres personnes qui, à l'improviste, ont également contribué à notre voyage. Le Gouvernement rwandais, par exemple, nous a grandement aidés lorsque nous avons rencontré certains problèmes logistiques. J'évoque cette question, car je veux remercier tous ceux, hommes et femmes, qui sont au service de l'ONU sur tout le continent africain dans les situations les plus difficiles qui soient, ainsi que tous ceux qui nous ont apporté leur aide, notamment tous les gouvernements qui nous ont prêté main forte. Je tiens à leur dire que nous sommes très reconnaissants de leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Sir John Sawers, du Royaume-Uni.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis sans doute le dernier à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Votre présidence a été jusqu'à présent très efficace, et nous attendons avec intérêt les autres excellentes surprises que vous nous réservez pour les deux prochaines semaines.

Avant de poursuivre sur la Somalie, je voudrais faire un commentaire sur l'utilité de cette dernière mission pour les travaux du Conseil de sécurité. Le Conseil consacre, en effet, plus de la moitié de son temps à l'Afrique et si nous continuons d'accomplir des progrès très impressionnants sur ce front, nous continuons aussi malheureusement d'enregistrer souvent certains revers graves.

Nous avons environ 60 000 soldats de la paix des Nations Unies déployés en Afrique. Le Conseil s'est efforcé de fixer une marche à suivre pour les divers conflits qui s'y déroulent. Nous nous sommes également efforcés de consolider la paix, de faire avancer la reconstruction après les conflits et de régler la situation humanitaire. Je crois que plus de la moitié des résolutions et des déclarations présidentielles adoptées jusqu'à présent cette année par le Conseil a portée sur l'Afrique. Il est donc tout à fait justifié que le Conseil prenne ainsi le soin d'envoyer des missions en Afrique, afin que nous puissions voir directement sur le terrain quelles sont les situations dont nous traitons.

Mon ami et collègue, l'Ambassadeur Kumalo, a présenté un rapport circonstancié des échanges que nous avons eus en Somalie. Je voudrais faire quelques observations complémentaires. Lorsque nous étions à Djibouti, le deuxième cycle de pourparlers entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie venait de commencer, sous l'égide compétente de M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général. À l'instar de l'Ambassadeur Kumalo, je crois que nous avons tous été encouragés par l'accord intervenu entre les deux parties le 9 juin, et par lequel elles se sont engagées à cesser les hostilités et à promouvoir un climat pacifique en Somalie. Nous félicitons les parties de ce que nous espérons être une avancée importante

vers le rétablissement de la stabilité et de l'ordre dans leur pays.

Il est difficile d'ignorer la longue liste des accords de paix relatifs à la Somalie qui sont restés sans lendemain, et le Conseil doit donc tout faire pour éviter que ce nouvel accord ne vienne, lui aussi, s'ajouter à cette liste.

La mission a été également encouragée d'entendre à la fois le Président Ahmed et cheikh Sharif s'engager personnellement en faveur de la paix, de la réconciliation et de la démocratie en Somalie et promettre de respecter les droits de l'homme ainsi que le droit humanitaire, et de faciliter l'accès des secours humanitaires aux millions de Somaliens qui en ont besoin. De tels engagements sont cruciaux, compte tenu des effets de plus en plus grands des déplacements internes en Somalie, du conflit en cours, des troubles sociaux et de la crise alimentaire. Les membres du Conseil ont particulièrement appelé l'attention sur la nécessité d'empêcher tous les actes de violence sexiste.

Je crois que le Conseil doit désormais se concentrer sur trois questions : premièrement, comment continuer d'appuyer au mieux M. Ould Abdallah dans ses efforts pour fournir une assistance concrète et obtenir de nouvelles avancées politiques; deuxièmement, comment soutenir au mieux l'accord intervenu entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie; et troisièmement, ce qui est peut-être le plus difficile, comment le Conseil peut-il renforcer la présence sécuritaire internationale sur le terrain en Somalie au fur et à mesure que le processus politique continuera d'avancer et que la situation en matière de sécurité sur le terrain continuera de s'améliorer.

Tout comme mon collègue, l'Ambassadeur Kumalo, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui servent les Nations Unies sur le terrain ainsi qu'au Gouvernement djiboutien qui a organisé ces pourparlers décisifs et qui a été notre hôte durant cette visite.

Après cette série de réunions à Djibouti, le Conseil s'est rendu au Soudan. Je voudrais faire part de nos premières conclusions à cet égard, et je crois que l'Ambassadeur Kumalo souhaitera ajouter quelques observations après moi. Nous avons pour les deux pays codirigé la mission et notre partenariat a été très fructueux. Je l'ai beaucoup apprécié, et la sagesse et

l'expérience de mon collègue m'ont été d'un grand secours.

Au Soudan, nous nous sommes tout d'abord rendus à Juba pour nous entretenir avec le Vice-Président, Salva Kiir. Ensuite, nous sommes allés à Khartoum pour rencontrer le Président Al-Bashir et les représentants de deux principaux partis de la coalition, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et le Parti du congrès national (NCP). Enfin, nous nous sommes rendus au Darfour même. Les discussions se sont axées sur les deux questions cruciales pour l'engagement de l'ONU, à savoir l'Accord de paix global entre le nord et le sud, et le Darfour.

L'Accord de paix global est la pierre angulaire de la paix au Soudan. Le Conseil est arrivé à Juba peu après que la ville d'Abyei ait été rasée forçant tous les habitants à s'enfuir. Le Vice-Président Salva Kiir et le Président Al-Bashir ont tous deux donné l'assurance au Conseil qu'ils restaient attachés à la paix. Il nous semble qu'aucun des deux ne veuille reprendre les hostilités, même si la guerre n'est pas toujours une chose planifiée et voulue.

L'Accord de paix global est fragile, et le Conseil est rentré à New York convaincu que nous devons tout faire pour aider les parties à le mettre en œuvre. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la promesse faite par toutes les parties que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) se verrait accorder un accès sans restriction à Abyei et que les troupes soudanaises se retireraient de la ville.

Lorsque nous avons quitté le pays, les discussions se poursuivaient entre les parties au sujet d'une nouvelle unité mixte intégrée qui serait chargée d'assurer la sécurité, et, peu après notre départ, nous avons appris que le Parti du congrès national et le SPLM avaient convenu de saisir un tribunal international indépendant de cette question. Il s'agit d'une évolution positive.

Nous sommes partis, convaincus que la MINUS devait redoubler d'efforts pour appuyer l'Accord de paix global, en vue notamment de mettre en place un appui concret pour les élections de 2009 et les référendums de 2011 et de renforcer les dispositions prises par les deux parties en matière de sécurité. On a vu très rapidement à Abyei que la MINUS pouvait faire davantage et qu'elle devait s'acquitter de son mandat

plus vigoureusement que dans le passé si elle veut contribuer à la stabilité et protéger les civils.

Pour ce qui est du Darfour, les échanges qu'a eus le Conseil ont mis l'accent sur les quatre volets nécessitant des progrès pour régler la crise. En premier lieu, s'agissant du maintien de la paix, le Président Al-Bashir a assuré le Conseil que le Soudan prendrait les mesures nécessaires pour faciliter le déploiement complet de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en améliorant notamment les dispositions en matière de logistique comme les procédures de douane et de visas. Cette mesure était urgente et bienvenue.

Le Président Al-Bashir a également convenu d'améliorer l'infrastructure aérienne et routière au Darfour, et notamment de permettre à l'ONU d'aider à la modernisation des capacités aéroportuaires et d'utiliser les aéroports 24 heures sur 24. Il a également été convenu qu'il fallait faciliter le transit des marchandises, des matériaux et de l'équipement du Soudan vers le Darfour, notamment d'assurer la sécurité dans le cadre de tous ces transits. Nous espérons que le Secrétariat fera rapidement avancer ces questions.

Le Conseil a fourni au conseiller présidentiel, M. Nafi Ali Nafi, une liste des domaines dans lesquels la MINUAD a besoin d'assistance. Les membres du Conseil se sont félicités de voir que le Président Al-Bashir avait autorisé la venue de contingents népalais et thaïlandais dès l'arrivée des soldats égyptiens et éthiopiens, et j'espère que le Secrétariat sera à même de donner une date précise au Conseil à cet égard aussi rapidement que possible.

Le second volet est politique, et quelles que soient les ressources dont dispose la MINUAD, elle ne mènera jamais à bien son entreprise en tant qu'opération de maintien de la paix s'il n'y a pas en premier lieu une paix à maintenir. Il convient de nommer rapidement un médiateur en chef, comme l'a demandé le Président Al-Bashir lui-même. Nous espérons que cette personne pourra prendre la tête des efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine. Le Président Al-Bashir a souligné à juste titre qu'un certain nombre de groupes rebelles n'avaient pas participé au nouveau processus de paix, et nous les exhortons à le faire.

Le Président Al-Bashir a allégué que le Gouvernement tchadien apporte son appui à certains

groupes. Le Conseil a souligné avec le Président Al-Bashir la déclaration qu'il a prononcé le 13 mai (S/PRST/2008/15) et la condamnation de l'attaque perpétrée par le Mouvement pour la justice et l'égalité contre Omdurman. Toutefois, la paix au Darfour ne sera pas possible sans une paix et une entente entre le Soudan et le Tchad. Il est essentiel que les deux pays mettent en œuvre l'accord de Dakar.

Le troisième volet concerne l'humanitaire. Les membres du Conseil ont observé directement les conditions qui règnent dans un des camps des personnes déplacées, le camp Zam Zam, et nous nous sommes entretenus avec des organisations humanitaires. Les personnes déplacées ont décrit les attaques perpétrées par les rebelles janjaouid et les forces armées soudanaises. Elles se sont également plaintes de l'insuffisance de la sécurité dans les camps en raison des activités des milices. L'approvisionnement alimentaire est tellement insuffisant que le Programme alimentaire mondial a dû réduire de moitié les rations distribuées aux personnes déplacées et elle pourrait devoir encore les réduire de moitié. Le Président Al-Bashir a dit que le Gouvernement demeurerait attaché au communiqué humanitaire émis en mars 2007 avec l'ONU, mais nous avons entendu dire sur le terrain que les responsables soudanais continuent d'entraver les secours humanitaires. Le Conseil a exhorté le Président Al-Bashir à veiller à ce que le Soudan mette pleinement en œuvre le communiqué, et à ce que les mécanismes permettant de régler les problèmes concrets soient efficaces et efficaces.

Le dernier volet concerne la lutte contre l'impunité. Les membres du Conseil ont souligné qu'ils s'attendaient à ce que le Gouvernement soudanais coopère avec la Cour pénale internationale (CPI) conformément à la résolution 1593 (2005), par le biais notamment de l'arrestation et de la remise des deux inculpés. Le Président Al-Bashir a malheureusement dit au Conseil que le Soudan ne coopérerait pas avec la CPI. Le Conseil a depuis lors réaffirmé dans sa déclaration publiée plus tôt cette semaine (S/PRST/2008/21) qu'il était important que le Soudan revoie son approche à l'égard de la CPI et qu'il établisse un climat de coopération, lequel a jusqu'à présent fait totalement défaut.

Pour résumer, je peux dire que si certains progrès ont été réalisés par la MINUAD, il faut en faire davantage. Le processus politique a cruellement besoin d'être redynamisé. La situation humanitaire et la

situation en matière de sécurité continuent de s'aggraver. Le mandat de la MINUAD arrive à expiration le mois prochain, et le Conseil devra adopter une nouvelle résolution sur le Darfour. Le Conseil devra examiner la question très attentivement. La mission des membres du Conseil a indiqué que nous n'avons pas constaté les progrès que nous espérons lorsque nous avons adopté la résolution 1769 (2007) en juillet dernier.

La situation au Soudan reste l'une des plus difficiles et des plus complexes à l'examen du Conseil. Les progrès que nous enregistrerons tant concernant l'Accord de paix global qu'au Darfour auront un impact sur la vie des Soudanais, et nous en assumons une grande responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Kumalo pour qu'il fasse des observations sur la mission au Soudan.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais intervenir très brièvement, car je souscris pleinement au rapport que l'Ambassadeur Sawers vient de présenter. Il y a toutefois une question que je voudrais mettre en exergue. À mon humble avis, le Conseil doit accorder beaucoup plus d'attention à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je fus de ceux qui – certainement parce que nous étions sur le terrain – ont été très choqués de constater à quel point les ressources de la MINUAD étaient insuffisantes. C'est de toute évidence lié au fait que la MINUAD est en cours de constitution.

Et je tiens à ce qu'il soit pris acte du fait qu'il convient de faire attention à cette insuffisance de ressources. Je vais rapidement donner deux exemples. Lorsque nous nous sommes rendus dans le camp du Darfour où des personnes nous ont dit qu'elles ne se sentaient pas en sécurité, qu'elles avaient peur, qu'elles risquaient d'être attaquées, nous avons été mortifiés de voir que la MINUAD n'était pas en mesure d'apaiser les craintes de ces personnes. C'est très inquiétant. Les travailleurs humanitaires ont évoqué les conditions difficiles, parfois très peu sûres, dans lesquelles ils devaient s'occuper des populations des camps et de la MINUAD. Ils ont également mentionné les couloirs de sécurité qui leur permettent de faire leur travail. La MINUAD n'est absolument pas en mesure de les aider à cet égard.

Je parle de cela parce que lorsque nous reviendrons sur cette question à l'avenir, je pense que

la question de la MINUAD, ses effectifs et les conditions dans lesquelles elle opère méritent vraiment une attention plus soutenue de la part du Conseil pour aider nos collègues du Département des opérations du maintien de la paix ainsi que nos courageux amis de la MINUAD sur le terrain à travailler encore plus efficacement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ripert, qui a dirigé la mission du Conseil au Tchad et en République démocratique du Congo.

M. Ripert (France) : Je voudrais, au nom de toute la délégation, remercier, pour leur aide précieuse et la qualité de leur organisation, à la fois le Secrétariat et la direction du Conseil de sécurité, les services de sécurité des Nations Unies qui ont fait un travail exemplaire pendant notre séjour, notamment dans des conditions de travail et de transport difficiles.

Je voudrais aussi dire combien nous avons été bien accueillis et avons bénéficié du plein soutien et d'une très grande transparence de la part des Gouvernements tant du Tchad que de la République démocratique du Congo. Je voudrais mentionner au passage également le Gouvernement du Rwanda qui, compte tenu des circonstances imprévisibles, qui nous ont obligés à prolonger notre séjour à Goma, nous a apporté une aide précieuse pour nous permettre de nous rendre en Côte d'Ivoire sans perdre le bénéfice de notre voyage. Je voudrais enfin saluer les représentants spéciaux du Secrétaire général, M. Victor da Silva Angelo et M. Alan Doss, pour l'aide précieuse qu'ils nous ont également apportée.

J'ai donc conduit la mission du Conseil de sécurité dans l'est du Tchad – à Abéché et à Goz Beida – ainsi qu'à N'Djamena. Il nous a paru très important que la mission du Conseil de sécurité se rende dans l'est du Tchad, parce que c'est le cœur du mandat que le Conseil a confié à la présence multidimensionnelle autorisée par la résolution 1778 (2007) et parce que la mission a pu y constater directement la situation qui y règne et les menaces qui pèsent encore sur les habitants, qu'il s'agisse des populations locales, de personnes déplacées tchadiennes ou de réfugiés du Darfour. Les événements de ces derniers jours, qui ont touché les réfugiés et les personnes déplacées, comme la communauté humanitaire d'ailleurs, attestent de la volatilité de la situation.

Le 6 juin la mission du Conseil, avec l'appui efficace de la MINURCAT – et en particulier de M. Angelo et de M^{me} Rima Salah, Coordonnateur pour l'aide humanitaire – s'est rendue dans le camp de réfugiés de Djabal puis dans le camp de personnes déplacées de Gouroukoun. La mission a pu visiter les camps et les infrastructures gérées par la communauté internationale, mais aussi par les Tchadiens eux-mêmes et s'entretenir dans une totale liberté avec les populations des camps, puis avec les travailleurs humanitaires. Il est frappant d'ailleurs de constater que les réfugiés, qui bénéficient plus directement de l'implication de la communauté internationale, jouissent à certains égards de meilleures conditions de vie que les personnes déplacées, et ces dernières de meilleures conditions de vie que les populations locales. Le maintien de bonnes relations dans ces conditions entre ces trois catégories de population, alors que la population totale de la zone de Goz Beida a augmenté très brutalement, est très remarquable, malgré l'inévitable concurrence sur les ressources comme l'eau ou le bois de chauffe. Il me paraît important dans ce contexte de souligner l'importance de l'effort de développement et de reconstruction auquel appelle la résolution 1778 (2007) dans les zones concernées.

Les réfugiés du camp de Djabal ont décrit devant les membres du Conseil les conditions dans lesquelles ils avaient dû fuir le Darfour et les attaques qu'ils avaient subies. Je relève que de nombreuses personnes ont indiqué que leurs villages avaient été victimes, y compris récemment, de bombardements aériens.

Les réfugiés comme les déplacés ont indiqué que les actes de violence se poursuivaient régulièrement dans les camps – vols, « recrutement » d'enfants soldats, etc. Je relève que les groupes de femmes rencontrés par la mission du Conseil se sont plaintes d'un nombre élevé d'actes de violence sexuelle. Les populations rencontrées n'ont cependant pas indiqué d'où venaient les milices armées qui se rendaient coupables de ces exactions. Elles souhaitent toutes que le Conseil de sécurité agisse pour améliorer la sécurité dans la zone. La MINURCAT et l'EUFOR, à mesure qu'elles monteront en puissance, permettront de répondre de mieux en mieux à cette demande de sécurité très forte. Le Gouverneur de Goz Beida nous a fait part de son analyse selon laquelle des groupes armés venus du Soudan, en particulier des Janjaouid, constituaient selon lui la principale menace pour la population.

Lors d'un entretien avec des représentants d'organisations non gouvernementales et des organisations internationales humanitaires, la mission a pu constater l'accroissement du nombre d'actes de violence touchant les travailleurs humanitaires; il y a eu deux morts depuis le début de l'année et 26 véhicules volés. Des travailleurs humanitaires ont demandé avec insistance une sécurisation des axes routiers, notamment dans la zone de Goz Beida entre les camps et le village, sans pour autant demander la militarisation des convois.

Dans ces conditions, la mission du Conseil de sécurité a apporté ses encouragements à la MINURCAT, qui commence son déploiement, et à l'EUFOR, qui assure déjà avec quelque 3 000 hommes les missions de sécurisation de la zone que la résolution 1778 (2007) lui a confiées. Je note de façon incidente que l'EUFOR a, conformément à son mandat, protégé les populations civiles, notamment le camp de Djabal et les personnels humanitaires lors des événements de ces derniers jours.

La mission du Conseil de sécurité a appelé la MINURCAT à mettre tout en œuvre pour accélérer son déploiement et pouvoir au plus vite s'acquitter pleinement de son mandat. Elle a été encouragée par le fait que les 71 commandants tchadiens du Détachement intégré de sécurité (DIS) venaient de conclure leur formation et que celle des gendarmes du DIS allait commencer.

Elle a de même relevé l'excellente qualité des relations entre la MINURCAT et l'EUFOR, de même que la très bonne coopération qui s'est nouée avec les autorités tchadiennes.

À N'Djamena, la mission du Conseil de sécurité n'a malheureusement pas pu rencontrer le Président Déby, qui avait quitté le pays pour se rendre en Libye. Ce dernier a cependant offert de recevoir la mission le lendemain matin, ce qui n'a pu avoir lieu compte tenu du fait que la mission avait rendez-vous avec le Président Kabila, et que c'est donc tout l'agenda de la mission qui aurait été décalé. Le Conseil a été reçu par le Premier Ministre M. Youssouf Saleh Abbas, en présence notamment du Ministre de la communication, du Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Directeur général de la Coordination nationale d'appui à la force internationale (CONAFIT), qui est l'organisme créé par les Tchadiens pour servir d'interface avec la communauté internationale. La mission du Conseil de

sécurité a rappelé l'importance attachée par le Conseil à la souveraineté, à l'indépendance et à l'unité du Tchad. Elle a encouragé le Gouvernement à poursuivre dans la voie du dialogue politique, dans le respect du cadre constitutionnel, comme prévu par l'accord du 13 août 2007, mais aussi à affermir l'état de droit et à mieux défendre et promouvoir les droits de l'homme. Comme la mission l'avait fait à Khartoum, elle a appelé les autorités du Tchad à s'engager dans la voie du dialogue avec son voisin et a souhaité que les deux pays prennent de la distance avec les groupes armés. Dans le cas du Tchad, nous avons insisté sur la nécessité de se distancer davantage du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE).

La mission a enfin rappelé que le Conseil examinera attentivement le rapport que le Secrétaire général présentera en septembre sur l'avenir du dispositif actuel et sur une éventuelle opération de maintien de la paix pour succéder à l'EUFOR.

Le Premier Ministre tchadien a salué les efforts de la communauté internationale et souligné l'engagement total de son pays à coopérer pleinement avec la MINURCAT et avec l'EUFOR. Le Premier Ministre a dénoncé le rôle du Soudan et a indiqué que le Tchad n'avait pas soutenu l'attaque du MJE sur Khartoum, que le Gouvernement tchadien avait d'ailleurs condamnée. La mission du Conseil de sécurité a été encouragée par le fait que le Premier Ministre a rappelé la volonté du Tchad de rester engagé dans le processus défini par l'Accord de Dakar, avec l'appui des médiateurs que sont la Libye et le Congo, et leurs ministres se sont d'ailleurs rendus à Brazzaville quelques jours plus tard.

La mission du Conseil de sécurité au Tchad lui aura permis de constater concrètement les retombées du conflit du Darfour dans l'est du Tchad, ainsi que les menaces qui pèsent sur les populations civiles. Il nous paraît nécessaire que le Conseil poursuive dans cette voie alors que le Tchad, depuis quelques jours, est à nouveau victime d'attaques de groupes armés illégaux qui déstabilisent l'est du pays et compromettent la poursuite des opérations humanitaires. Il nous semble que le Conseil doit réaffirmer, comme il l'a fait dans une déclaration présidentielle, son soutien aux opérations de l'Organisation des Nations Unies.

S'agissant de la République démocratique du Congo, nous avons commencé par une séance de travail à Kinshasa avec le Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Alan Doss, et avec son adjoint M. Ross Mountain, et ses principaux collaborateurs. La mission du Conseil s'est ensuite entretenue avec le Premier Ministre, M. Gizenga, accompagné notamment du Ministre d'État, Ministre de l'intérieur, et des Ministres chargés de la défense, des affaires étrangères, de la justice et des questions du genre. La mission s'est ensuite entretenue avec les présidents des deux chambres – Assemblée nationale et Sénat – en présence de représentants de tous les groupes politiques et notamment de l'opposition. Enfin, la mission du Conseil de sécurité a été reçue en audience par le Président Kabila.

À Goma, la mission du Conseil de sécurité s'est entretenue avec le Gouverneur du Nord-Kivu avant d'avoir un déjeuner de travail avec l'abbé Malu-Malu, chargé de la préparation des élections locales et coordonnateur national du programme AMANI, ainsi qu'avec les membres de la commission technique mixte paix et sécurité qui est l'organe principal de suivi des accords de Goma. Une partie de la mission du Conseil de sécurité a ensuite visité le camp de personnes déplacées de Mugunga II, pendant qu'un autre groupe recevait dans les locaux de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) des représentants de la société civile, et notamment d'associations de femmes.

L'objectif d'ensemble sur notre mission était de marquer l'engagement du Conseil de sécurité à contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo, en particulier à travers la MONUC.

La mission est intervenue quelques mois après le lancement des processus de Nairobi et de Goma, auxquels le Conseil de sécurité a apporté son appui notamment en adoptant la résolution 1804 (2008). Notre visite au Nord-Kivu a été précédée par une attaque sanglante menée par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) le 4 juin contre la population d'un camp de déplacés. Aussi, la situation dans l'est du pays aura constitué le principal sujet de l'ensemble de nos entretiens.

Nous avons salué la dynamique positive créée par le communiqué conjoint de Nairobi du 9 novembre 2007, qui ouvre la voie à une coopération active entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que par la conférence qui s'est tenue à Goma du 6 au 23 janvier. Nous avons rappelé que, par la résolution

1804 (2008), le Conseil avait demandé aux groupes armés présents dans l'Est, et tout particulièrement aux FDLR, de déposer leurs armes sans délai et de participer au processus de désarmement et de rapatriement volontaire. Nous avons encouragé les efforts du Gouvernement à cet effet. La mission a noté avec une grande satisfaction la convergence de l'approche de l'ensemble des acteurs politiques congolais avec celle du Conseil de sécurité et leur engagement envers les processus de Goma et de Nairobi. Nous avons été encouragés de constater la volonté des autorités congolaises de poursuivre l'amélioration de leurs relations avec le Rwanda comme avec l'Ouganda. Une étroite coopération entre les Gouvernements congolais et ougandais existe pour ramener la paix et la sécurité dans la zone de la frontière, où la Lord Resistance Army s'en prend aux populations civiles.

Nous avons pu constater dans le camp de Mugunga II, comme en discutant avec les représentants de la société civile, que cette dynamique n'avait pas encore eu le temps de porter pleinement ses fruits. La violence continue, en particulier les violences sexuelles contre les femmes. Trop souvent, l'impunité reste la règle. De ce point de vue, nous avons constaté que les milices restaient, hélas, de fait, le recours privilégié des populations, qui, en l'absence d'État, ont tendance à se tourner vers des groupes armés qui, à leur tour, entretiennent les divisions et la discrimination ethnique. De ce point de vue et pour renforcer l'action de la MONUC, il est essentiel, selon le Représentant spécial, de la doter de davantage de moyens pour faire face à des groupes armés, à savoir notamment des moyens de renseignements et des moyens de poursuivre des missions et des opérations commandos. Il paraît également essentiel, et j'y reviendrai, de développer une présence de l'État congolais au plus près des populations.

S'agissant de la situation humanitaire, les autorités de République démocratique du Congo nous ont indiqué qu'elles étaient pleinement conscientes de la gravité de cette situation. Le Président Kabila a par ailleurs assuré le Conseil de sa détermination à lutter contre l'impunité et a mentionné la collaboration exemplaire de la République démocratique du Congo avec la Cour pénale internationale. Le Conseil de sécurité lui a rendu hommage sur ce point. Le Gouvernement et les autorités locales et la population ont marqué leur appréciation pour le rôle joué par la

MONUC et souhaité que celle-ci puisse, comme je le disais tout à l'heure, réagir plus vite en cas d'attaque.

C'est une des raisons pour lesquelles nous avons insisté sur la question du renforcement des institutions démocratiques du pays, du rôle de l'opposition, de la décentralisation et de l'organisation des élections locales. La mission du Conseil a pris note avec satisfaction des réformes prévues ou en cours, qu'il s'agisse du statut de l'opposition, du financement des partis politiques, de la réforme en profondeur de la justice, de celle du secteur de la sécurité et de la décentralisation. Les autorités congolaises ont indiqué que les élections locales auraient lieu en 2009. Nous avons évidemment insisté sur le fait qu'outre l'adoption de lois démocratiques, il fallait travailler à leur mise en œuvre. Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que la République démocratique du Congo connaît probablement depuis quatre ans la première véritable période de démocratie depuis 50 ans.

Nous avons noté le rôle très important joué par le Parlement dans la mise en œuvre des réformes que je viens de citer. Nous avons constaté que l'opposition y tenait toute sa place, dans un climat politique qui nous a paru serein. La mission a insisté sur l'importance des élections locales pour finir le cycle électoral initié en 2006 et favoriser l'enracinement des institutions démocratiques en République démocratique du Congo. La mission a souligné l'importance d'offrir aux Congolais les dividendes de la paix et, à cette fin, de mener à bien les réformes nécessaires en matière de bonne gouvernance et de gestion des ressources naturelles du pays.

Je voudrais renouveler les remerciements du Conseil au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alan Doss, et à son adjoint, M. Ross Mountain, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la MONUC, qui intervient au plus près des populations dans des conditions extrêmement difficiles.

La MONUC reste la plus importante opération de maintien de la paix au monde par ses effectifs. Elle continue de jouer un rôle irremplaçable pour la protection des populations civiles dans l'est, tant que les forces de sécurité nationales ne sont pas pleinement en mesure de jouer ce rôle. Pour autant, la MONUC n'a pas vocation à rester indéfiniment en République démocratique du Congo. Les autorités du pays en sont conscientes. C'est pourquoi il est essentiel de mener à bien les processus de Nairobi et de Goma, de

consolider les institutions démocratiques et de conduire à son terme la réforme du secteur de la sécurité. C'est en fonction des progrès dans ces domaines, notamment, que le niveau des forces de la MONUC pourra, nous semble-t-il, être progressivement réduit.

Pour terminer, je voudrais relever que nous avons été encouragés par la détermination des autorités à permettre aux Congolais eux-mêmes de prendre en main leur propre destin. Les forces politiques congolaises sont pleinement conscientes des attentes de la population à cet égard. Il nous semble, dans ces conditions, essentiel que le Conseil de sécurité continue de soutenir pleinement la République démocratique du Congo et la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Kafando, qui a dirigé la mission du Conseil en Côte d'Ivoire.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais, d'entrée de jeu, remercier les membres du Conseil pour leur précieuse contribution au succès de la mission que j'ai eu l'honneur de conduire en Côte d'Ivoire le lundi 9 juin 2008.

L'objectif de la mission, dont nous avons approuvé ensemble les termes de référence, était de constater les progrès accomplis par les acteurs politiques ivoiriens dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou, en vue de l'organisation d'élections présidentielles crédibles, libres et transparentes. La mission se devait donc de rencontrer les principaux acteurs politiques ivoiriens, les autorités militaires et administratives, les facilitateurs du processus politique, le système des Nations Unies, les acteurs de la société civile et les opérateurs techniques du processus électoral.

Dans l'ordre, nous avons ainsi eu des entretiens avec les hauts responsables de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dirigés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi; une délégation de la Convention de la société civile ivoirienne; le Président du Rassemblement des républicains, M. Alassane Ouattara; le Président de la Commission électorale indépendante, M. Beugre Mambé; les chefs d'état-major des Forces de défense et de sécurité ivoiriennes et des Forces nouvelles, les généraux Philippe Mangou et Soumaila Bakayoko, et le commandant de l'opération Licorne, le général

Bruno Clément-Bollée; les représentants de l'Institut national de la statistique et de l'opérateur technique SAGEM; une délégation des Forces nouvelles dirigée par le général Soumaila Bakayoko; le Représentant spécial du Facilitateur, M. Boureima Badini; et, enfin, le Président de la République, M. Laurent Gbagbo.

L'entretien avec le Président de la République, M. Gbagbo, a porté sur les grands centres d'intérêt du processus de paix. Le Président Gbagbo a tout d'abord félicité et remercié le Conseil de sécurité pour l'intérêt qu'il porte au processus de paix en République de Côte d'Ivoire et a réitéré son engagement pour la tenue des élections présidentielles au 30 novembre 2008, en dépit des difficultés dues au manque de moyens financiers. Il a remercié la communauté internationale et en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi, ainsi que le Représentant spécial du Facilitateur, dont il se dit satisfait du travail, pour les efforts déployés pour soutenir les institutions ivoiriennes dans la préparation des élections. Il pense qu'il y a lieu aussi d'insister auprès de la Commission électorale indépendante, de l'Institut national de la statistique et de la SAGEM pour que le délai du 30 novembre soit respecté.

Le Président de la République dit avoir satisfait aux obligations qui sont les siennes, entre autres, la promulgation des décrets relatifs au processus électoral et le paiement de la première tranche, fin mai 2008, à la SAGEM pour débiter les opérations, et qu'il revient donc à présent aux opérateurs techniques d'accélérer les préparatifs de la consultation électorale. En outre, il a souhaité, au regard des sacrifices financiers déjà consentis par le Gouvernement ivoirien, que la communauté internationale puisse également apporter une contribution.

Le Président Gbagbo demande à la communauté internationale d'être compréhensive s'agissant de la juxtaposition de diverses commissions et de divers opérateurs impliqués dans le processus électoral. Cette option a été retenue pour donner plus confiance à tous les partis ivoiriens d'adhérer au processus de paix, et selon lui, une telle démarche consensuelle s'explique par le fait que lui-même et son gouvernement attachent une très grande importance à la transparence des inscriptions sur les listes électorales, toutes choses qui garantiront le bon déroulement des élections.

La mission a également évoqué avec le Président Gbagbo la responsabilité des médias privés et publics

dans le maintien d'un climat politique constructif en Côte d'Ivoire avant et après les élections. Le Président Gbagbo a déclaré à ce sujet son intention d'engager instamment les médias publics, et en particulier la radio et la télévision, à jouer un plus grand rôle dans le processus de paix. La mission s'est félicitée de cette intention, qui est conforme à ce qu'ont demandé l'opposition et la société civile, à savoir un accès plus équitable aux médias publics.

Le Président Gbagbo a réaffirmé son acceptation des cinq critères de validation proposés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Choi, et l'a encouragé à jouer un rôle constructif entre les différents acteurs, pour garantir la tenue des élections dans les délais impartis et sur la base des critères acceptables par tous les partis. Ces cinq critères, je le rappelle, sont : l'instauration de la paix tout au long du processus; l'inclusion de l'ensemble des acteurs; l'accès aux médias d'État; le respect scrupuleux de toutes les étapes devant conduire à la promulgation de la liste électorale; et l'acceptation des résultats du scrutin. La plupart de nos interlocuteurs ont insisté sur les gages que le Gouvernement doit officiellement donner pour satisfaire aux cinq critères ci-dessus et aux éléments de certification y relatifs.

Il ressort des autres entretiens et de ce que nous avons nous-mêmes observé, les conclusions suivantes. De façon générale, la mission se réjouit du climat de détente sur le plan politique, marqué par l'appropriation par les parties ivoiriennes de l'Accord politique de Ouagadougou et par une accélération des préparatifs de la consultation électorale. Il est indéniable que des progrès appréciables ont été faits ces derniers mois en vue de respecter le chronogramme établi dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou, à commencer par le consensus sur la date du premier tour de l'élection présidentielle, fixée au 30 novembre 2008. À noter également la signature, par le Président Gbagbo, de plusieurs décrets relatifs au processus électoral, et notamment l'achèvement des audiences foraines le 15 mai, le lancement officiel à la mi-mai de la reconstitution des registres d'état civil perdus et endommagés. Par ailleurs, l'inscription des électeurs sur les listes électorales devrait commencer le 1^{er} juillet prochain. Une liste provisoire devrait être disponible le 31 août, avant la publication officielle de la liste définitive le 15 novembre 2008.

La mission du Conseil de sécurité a réitéré sa satisfaction pour l'adoption, en avril dernier, du code

de bonne conduite par les partis politiques et les a invités à respecter leurs engagements et à garantir des élections ouvertes, libres, équitables et transparentes.

S'agissant de l'inclusivité du processus électoral, la société civile a proposé de convoquer une « Journée du consensus national », pour examiner les questions relatives au processus électoral, en particulier la participation de la société civile à la surveillance du processus, de même que pour se pencher sur certaines des causes fondamentales de la crise ivoirienne qui, sans être abordées par l'Accord politique de Ouagadougou, compteront pour beaucoup dans la stabilité à plus long terme du pays, à savoir la propriété foncière et la réconciliation nationale.

Le Président de la Commission électorale indépendante a proposé l'adoption d'un code de conduite de la société civile pendant la période électorale, avant de rassurer la mission de son intention de lancer un dialogue avec la société civile dans les semaines à venir.

Les progrès accomplis sur le plan sécuritaire sont nettement plus limités. Le Conseil de sécurité a noté en particulier l'achèvement du cantonnement des Forces de défense et de sécurité ivoiriennes et le lancement du processus dans des zones contrôlées par les Forces nouvelles. Nos interlocuteurs ont signalé d'autres progrès enregistrés depuis la dernière mission du Conseil de sécurité en 2007, entre autres, la suppression de la zone de confiance, l'élimination progressive des points d'observation le long de la ligne verte et le rétablissement de l'administration de l'État dans l'ensemble du territoire ivoirien. Ils ont également indiqué que tous les partis peuvent désormais se déplacer librement dans l'ensemble du territoire, mener les campagnes électorales et sensibiliser l'opinion au processus de paix.

À noter que la Commission électorale indépendante, appuyée par l'opposition, les Forces nouvelles et la société civile, a demandé la sécurisation de son personnel, ainsi que des candidats aux élections, une plus grande liberté de circulation pour les électeurs lors de l'inscription sur les listes électorales, pour les campagnes politiques et pour le vote.

S'agissant du processus électoral et du rôle des Nations Unies, la mission a pris note des progrès réalisés aux niveaux politique et technique dans la préparation des élections, sous la conduite de la

Commission électorale indépendante, avec le concours de l'ONUCI et du Représentant spécial du Facilitateur.

La mission a constaté que le Gouvernement avait adopté plusieurs décrets importants ayant trait au processus électoral. Toutefois, les décrets définissant les modalités d'identification et d'inscription sur les listes électorales, ainsi que les rôles respectifs de la SAGEM et de l'Institut national de la statistique (INS) n'ont pas encore été promulgués. Néanmoins, le Président de la Commission électorale indépendante a fait savoir qu'un accord était déjà intervenu entre les deux opérateurs sur ces modalités et que le processus d'identification et d'inscription des électeurs devait commencer, comme je l'ai précisé plus haut, le 1^{er} juillet prochain.

Concernant les préparatifs logistiques, la Commission électorale indépendante a indiqué que 80 % de ses 415 antennes locales avaient déjà été déployées sur l'ensemble du territoire ivoirien. La mission a néanmoins pris note des préoccupations manifestées par la Commission électorale indépendante et également exprimées par l'opposition, les Forces nouvelles et la société civile, au sujet du déficit de financement des élections, d'un montant de 15 millions de dollars, qui manquent actuellement.

Toujours dans le registre du processus électoral, les Forces nouvelles, la société civile et l'opposition ont souligné le rôle très important des Forces impartiales dans la sécurisation du processus électoral, compte tenu du peu de progrès réalisés dans le démantèlement des milices et le désarmement des ex-combattants. À ce sujet, le Représentant spécial du Secrétaire général et les commandants de la Force de l'ONUCI et des forces de l'opération Licorne ont informé la mission du Conseil de sécurité que les responsables des Forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire et des Forces nouvelles, du Centre de commandement intégré et des Forces impartiales sont en train d'élaborer un plan de sécurité pour le processus électoral en coopération avec les forces de défense et de sécurité de certains pays voisins.

Le processus de désarmement, de démobilisation de réintégration (DDR) a connu de faibles progrès, surtout en ce qui concerne les éléments des Forces nouvelles. Aussi, le parti politique le Rassemblement des républicains et la société civile ont prié instamment le Conseil de sécurité de maintenir le régime des sanctions et l'embargo sur les armes jusqu'à ce que le

processus de paix soit devenu irréversible et que les activités majeures que sont le DDR, le démantèlement des milices et la réunification de l'armée aient pris fin. Par ailleurs, tous les interlocuteurs ont prié le Conseil de sécurité de maintenir les effectifs de l'ONUCI et de l'opération Licorne à leurs niveaux actuels jusqu'aux élections. Les généraux Mangou et Bakayoko ont souligné à ce propos que le cantonnement des anciens combattants et le stockage des armes s'étaient poursuivis, malgré des contraintes qu'avaient connues les Forces nouvelles. Le Représentant spécial du Facilitateur, M. Badini, a déclaré à la mission qu'il avait bon espoir que le cantonnement serait mené à bien dans les cinq mois à venir et en temps voulu.

Les généraux ont également fait état des progrès réalisés par le centre de commandement intégré, s'agissant de la supervision des activités essentielles que sont le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, le démantèlement des milices et la réunification de l'armée, et ils ont tenu à rassurer la mission sur la capacité des forces ivoiriennes à garantir la sécurité du scrutin avec le ferme appui des forces impartiales.

La mission a pris note des progrès réalisés en Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, bien que, selon les représentants de la société civile, la tendance aux violences sexuelles à motivation sexiste se poursuive dans le pays. Concernant la situation socioéconomique et humanitaire, tous les interlocuteurs font état de risques pesant sur le processus de paix, compte tenu de la crise alimentaire mondiale et autres crises socioéconomiques, en soulignant la situation humanitaire précaire dans le centre, le nord et l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ils ont prié, en conséquence, la mission du Conseil de sécurité de demander instamment aux donateurs et aux bailleurs de fonds de faire davantage pour aider financièrement la Côte d'Ivoire.

S'agissant du rôle des Nations dans le processus électoral, comme je l'ai dit plus haut, la mission du Conseil de sécurité a réaffirmé sans réserve son total soutien au Représentant spécial du Secrétaire général dans le rôle qui lui a été confié de certifier le processus électoral.

À l'issue des différents entretiens, le Conseil de sécurité a tenu à réaffirmer son plein appui au processus politique dans le cadre de l'Accord politique

de Ouagadougou et ses encouragements à toutes les parties ivoiriennes à respecter le chronogramme établi en vue de la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes.

Au terme de cette mission, que nous pouvons considérer comme fructueuse, je tiens, au nom des membres de la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire, à rendre hommage aux différents acteurs politiques impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, pour leur collaboration, à tous les niveaux, ainsi que pour leur compréhension. Je remercie en particulier M. Choi Young-Jin, le Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Badini, le Représentant spécial du Facilitateur, pour le travail appréciable et immense, mais combien difficile, qu'ils mènent pour parvenir à une sortie de crise par des élections crédible et transparentes en Côte d'Ivoire.

Je tiens également à remercier l'ensemble des membres du Secrétariat qui nous a accompagné et dont l'appui logistique et les soins quotidiens nous ont facilités notre mission.

Enfin, je veux ici remercier le Gouvernement rwandais, à travers son représentant spécial ici présent, de nous avoir accordé le sauf-conduit de Goma à Kigali, sans lequel, l'on s'en doute, nous n'aurions pas pu accomplir notre mission en Côte d'Ivoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à cette mission, dirigée avec grande compétence par les Ambassadeurs Kumalo, Sawers, Ripert et Kafando, pour la manière dont ils se sont acquittés de leur importante responsabilité au nom du Conseil de sécurité.

Je voudrais également remercier les hommes et les femmes originaires de toutes les régions du monde qui sont au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, ainsi que tous ceux qui ont facilité la conduite de cette mission.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 15.